



Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/780/Add.5  
18 avril 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
Point 119 de l'ordre du jour

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 18 avril 1997, adressée par le Secrétaire général  
au Président de l'Assemblée générale

Comme suite à mes lettres des 21 et 30 janvier et des 4, 12 et 21 mars 1997 (A/51/780 et Add.1 à 4), j'ai l'honneur de vous informer que l'Azerbaïdjan et l'Ouzbékistan ont effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général

(Signé) Kofi ANNAN

-----